



Mai 2016
1^{re} édition

Liberté, égalité, fraternité
et enseignement.
Depuis 1905.

Sommaire

- P.2 Qu'est-ce que les REP ?
Une longue histoire d'acronyme...
- P.3 Mutations
- P.5 Rémunérations et Carrière
- P.7 Dispositifs particuliers
- P.8 Témoignages

Qui contacter ?

Pour une question relevant de :

- votre académie :
Contact s3 page 12

- votre carrière :
gesper@snalc.fr

- les REP/REP+ :
notre secteur dédié
Roland HESSE
REP@snalc.fr
06 22 78 00 80



GUIDE REP - REP+

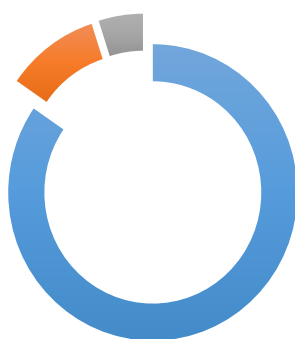
DES "REP"ONSES A VOS QUESTIONS

Vous allez être affecté(e) dans un établissement classé REP, ou vous envisagez de demander une mutation dans ce type de collège, le SNALC vous propose à travers ce guide une vision globale des caractéristiques et des spécificités qui se cachent derrière cette dénomination.

Choisie ou subie, l'affectation dans un établissement classé REP ou REP+ constitue pour de nombreux enseignants une étape dans leur carrière, mais vous découvrirez que cette situation peut présenter certaines caractéristiques intéressantes qu'il faut savoir exploiter afin de tirer profit de cette expérience.

Part des établissements et des collégiens en REP/REP+ :

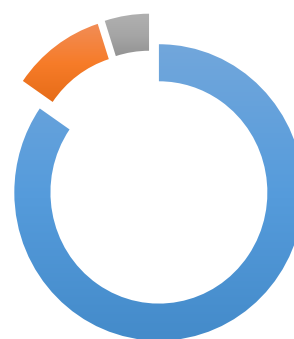
Nombres de collèges en éducation prioritaire à la rentrée 2015



■ collèges ■ REP ■ REP+

collèges : 6010
collèges REP : 743
collèges REP+ : 352

Nombres d'élèves en éducation prioritaire à la rentrée 2015



■ collèges ■ REP ■ REP+

collèges : 84 %
collèges REP : 11 %
collèges REP+ : 5 %

QU'EST-CE QUE LES REP ?

QUE SE CACHE-T-IL DERRIERE CETTE DENOMINATION ? EST-CE DANGEREUX ?

Que ce soit par l'encouragement des collègues : « bon courage en ZEP », ou par les questions de votre entourage : « alors, ce n'est pas trop dur dans ton collège ? », l'arrivée en collège REP présente en fait comme première difficulté la compréhension des caractéristiques et du fonctionnement de ce genre d'établissement.

Les Réseaux d'Education Prioritaire sont un ensemble d'établissements disposant d'un statut particulier acquis à partir de la rentrée 2015 fondé sur une étude **du contexte socio-économique** des élèves de ces établissements (PCS¹ défavorisé, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard en 6^{ème}).

Ancien Eclair, RRS, ZEP (voir partie historique) ces collèges disposent de moyens spécifiques afin de « répondre aux inégalités de réussite ». Cette dernière refondation de l'éducation prioritaire vient remplacer une énième réforme **devant l'échec avoué de l'application d'un collège unique** illusoire tant les profils des élèves dans ces secteurs peuvent être spécifiques.

REP et REP+ se distinguent par ce « + » qui indique plus prioritaire, plus en difficulté, plus de moyens, ou plus REP que REP cela dépend du point de vue... mais concrètement les REP+ sont pour la plupart des anciens collèges ZEP situés dans des secteurs connaissant une grande concentration de difficultés sociales entraînant un niveau global des élèves particulièrement inquiétant.

Malheureusement certains établissements ayant un niveau qui a augmenté au fur et à mesure des années, dont la population n'est plus considérée comme défavorisée ont perdu leur appellation ZEP, ce qui engendre de nombreuses modifications pour les collègues en poste qui perdent de nombreux avantages (voir plus loin). **Une sorte de prime au mérite pour ces collèges qui deviennent trop « normaux ».**

UNE LONGUE HISTOIRE ... D'ACRONYMES...

ZP 1981 : Création des Zones Prioritaires. L'idée est de corriger l'inégalité sociale par le principe de « discrimination positive »

ZEP 1982-1985 : Zones d'éducation Prioritaires : mise en place de la notion de « projet » et de formation spécifique des personnels.

ISS ZEP 1990 : L'ISS est l'indemnité de sujétion spéciale (la prime ZEP...) Mise en place aussi de groupes de pilotage académique et inscription dans la politique de la ville

REP 1997 : Création des réseaux d'éducation prioritaire qui sont à l'époque le regroupement de collèges et d'écoles. Il n'y a plus de « Zones » mais des « Réseaux » d'éducation prioritaire, pourtant les collèges gardent l'appellation ZEP....

RAR ou RRS 2006 : Réseaux Ambition Réussite ou Réseaux de Réussite Scolaire remplacent les ZEP, et sont constitués d'un collège et des écoles de son secteur.

CLAIR 2010 : Collège Lycée Ambition Innovation Réussite, en expérimentation dans 105 établissements.

ECLAIR 2011 : Ecole Collège Lycée Ambition Innovation Réussite. Fin des RAR donc... intégration des écoles... en réseaux...

REP REP+ 2014 : Refondation de l'éducation prioritaire sous forme de Réseaux d'Education Prioritaire. Original...

¹Professions et catégories socioprofessionnelles

COMMENT ARRIVER EN REP ?

Vous ne viendrez pas chez nous par hasard...

Telle pourrait être la devise d'un établissement REP. En effet, au mouvement intra-académique (général ou spécifique), plusieurs options s'offrent à vous pour obtenir (ou éviter) une mutation en REP.

Formulation de vœux : selon les académies, lors de votre demande de mutation, l'affectation en collège REP sera possible dans le cas où vous demandez « tout poste dans une commune » par exemple ou des vœux plus larges. Pour les collèges REP+, une demande portant sur un vœu établissement est parfois nécessaire. Cette demande peut être très fortement bonifiée.

Mouvement Spécifique Académique (SPEA) :

Il existe de nombreux postes spécifiques dans les établissements REP+ depuis la création des RAR. Ces postes aux profils très variés (professeurs référents décrochage liaison intercycle...) peuvent être obtenus lors de ce mouvement particulier où une candidature spécifique doit être formulée et où le poste est attribué hors barème et sur dossier.

En tant que TZR, vous pouvez effectuer des missions dans ce type d'établissement pour une affectation à l'année, ou pour une période plus courte, les postes étant souvent vacants.

COMMENT PARTIR DE REP ?

Phase inter académique : Avoir exercé en REP, REP+ donne droit à des bonifications suivant différents cas de figure :

320 points pour un exercice continu pendant 5 ans dans un REP+, même établissement ou établissement équivalent. Il faut être affecté dans cet établissement lors de la demande.

160 points pour un exercice continu pendant 5 ans en REP obligation d'être en affectation dans cet établissement lors de la demande.

L'ancienneté détenue dans l'établissement est prise intégralement en compte y compris antérieurement au classement REP+ / REP.

Les services doivent correspondre au moins à un mi-temps et à une période de 6 mois répartis sur l'année.

CE QUE LE SNALC PEUT FAIRE POUR VOUS

Vous aider à formuler les bons vœux, vous éviter les erreurs, vous indiquer les justificatifs à fournir, vous montrer les avantages, les risques et les contraintes de vos vœux, pour les formuler avec le **maximum de chances** et le **minimum de risques**, vérifier et faire rectifier si nécessaire votre barème ; suivre votre dossier et le défendre en commission paritaire, vous informer immédiatement de votre mutation ou affectation.

ÉTABLISSEMENTS EX-APV	MOUVEMENTS 2016 ET 2017 (AP = ANCIENNETÉ DE POSTE)		MOUVEMENT
Classés au minimum REP+ ou politique de la ville	AP 1 an	60 pts	AP 5 ans et + : 320 points
	AP 2 ans	120 pts	
	AP 3 ans	180 pts	
	AP 4 ans	240 pts	
	AP 5-6 ans	320 pts	
	AP 7 ans	350 pts	
	AP 8 ans et +	400 pts	
Classés uniquement REP	AP 1 an	60 pts	AP 5 ans et + : 160 points
	AP 2 ans	120 pts	
	AP 3 ans	180 pts	
	AP 4 ans	240 pts	
	AP 5-6 ans	320 pts	
	AP 7 ans	350 pts	
	AP 8 ans et +	400 pts	
Tout autre classement hors REP+, REP, politique de la ville	AP 1 an	60 pts	Quelle que soit l'AP : 0 pt
	AP 2 ans	120 pts	
	AP 3 ans	180 pts	
	AP 4 ans	240 pts	
	AP 5-6 ans	320 pts	
	AP 7 ans	350 pts	
	AP 8 ans et +	400 pts	

ÉTABLISSEMENTS NON EX-APV	MOUVEMENT 2016 À 2018
Classés au minimum REP+ OU politique de la ville	AP 5 ans et + : 320 points
Classés uniquement REP	AP 5 ans et + : 160 points

Phase intra académique :

Lors des phases de mutation intra académique, sur le même principe, des bonifications sont apportées en fonction du nombre d'années passées en REP/REP+ ou en régime transitoire pour les ex-APV. Ces bonifications varient en fonction des académies, prenez contact avec vos responsables SNALC académiques pour en connaître les détails.

Dispositif transitoire :

Les établissements ex-APV, c'est-à-dire ayant perdu leur qualification, disposent d'une bonification transitoire pour que les collègues anciennement affectés ne « perdent » pas tous leurs avantages en une fois...
(Pour plus de détails cf QU#1386)

RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRE

LA REFONTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SOUHAITE INCITER LA STABILISATION DES ÉQUIPES ET RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL. TOUR D'HORIZON DES « AVANTAGES » A EXERCER EN REP

Pondération pour les REP+ : heures en moins ou paye en plus ?

Un système de pondération est mis en place pour les personnels exerçant en tant que titulaires ou en tant que TZR, à temps plein ou en complément de service. Cette pondération de **1.1** est appliquée aux heures d'enseignement devant élèves.

Quelles sont les obligations liées à cette pondération ?

Le Décret n°2014-940 du 20 août 2014 indique : « Enfin dans le cadre de la refondation de la politique de l'éducation prioritaire, il prévoit un dispositif de pondération des heures d'enseignement dans les établissements les plus difficiles relevant de l'éducation prioritaire afin de permettre la prise en charge des besoins spécifiques des élèves et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées favorisant notamment le travail en équipe »

Indemnité REP :

L'indemnité pour les enseignants était au départ de 1156 euros bruts annuels pour tous les établissements ZEP. Cette refonte distingue les établissements et applique une augmentation de 50% pour les REP et de 100% pour les REP+.

Pour un personnel exerçant à temps plein en REP, l'indemnité annuelle est fixée à 1734 euros annuels.

Pour un personnel exerçant à temps plein en REP+, l'indemnité annuelle est fixée à 2312 euros annuels.

Publié au journal officiel dimanche 30 août 2015 et entré en vigueur le 1er septembre 2015.

Tous les personnels sont concernés : les personnels enseignants, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologues, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé des réseaux d'éducation prioritaire.

Cette indemnité marque pourtant l'arrêt d'autres systèmes de primes que connaissaient les établissements sensibles. La NBI, Nouvelle Bonification Indiciaire créée en 1990 disparaît donc progressivement, elle avait l'avantage de compter pour la retraite... La prime Eclair disparaît aussi, elle donnait la possibilité aux chefs d'établissement de répartir une « enveloppe » entre les personnels suivant leur investissement et leurs projets... de quoi mettre de l'ambiance en salle des professeurs.

Plan de formation continue en REP+ :

« Des journées de formations (3j) pour soutenir les enseignants » avec un programme des plus déroutants dont voici les 6 thèmes principaux :

1 - Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

2 - Conforter une école bienveillante et exigeante

3 - Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

4 - Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

5 - Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels

6 - Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Voici tout un programme que vous devrez subir, là où il aurait été peut-être plus utile pour les nouveaux collègues de proposer :

1-Comment bien tenir sa classe et la mettre au travail ?

2-Comment finir le programme avec un public en difficulté ?

3-Comment ne pas vouer à l'échec les bons élèves qui pâtissent de ce système égalitariste ? ...

Vous devrez donc subir ces formations en plus des formations sur la réforme du collège, des formations académiques, des formations disciplinaires...

Carrière et avancement :

Les affectations en REP/REP+ doivent permettre un avancement facilité dans la carrière.

Dans le calcul du barème pour l'accès à la **hors classe**, les années passées en éducation prioritaire sont prises en compte de façon non négligeable. La création du **GRAF** (Grade d'accès fonctionnel) nouveau grade après la hors classe devrait être proposé aux personnels impliqués, mais les modalités ne sont pas encore connues à ce jour.

DISPOSITIFS ET SPECIFICITÉS

VOUS ALLEZ SUREMENT RENCONTRER NOMBRE DE CES DISPOSITIFS OU SPECIFICITES QUI PEUVENT ETONNER

Dans les REP/REP+ se sont accumulés au cours des années de nombreux dispositifs plus ou moins rattachés au collège qui font partie intégrante du réseau et qu'un enseignant peut exploiter au moins dans l'exercice de ces fonctions. Pêle-mêle de ces particularités :

L'école ouverte

L'école ouverte est un dispositif qui accueille les élèves pendant les vacances ou les mercredis et samedis pendant l'année. Il est ainsi possible de développer des projets, organiser des sorties, apporter un soutien scolaire approfondi... Un moyen d'action très efficace qui peut en plus apporter un complément de traitement intéressant.

Les CO-PP

Dans les collèges REP+, chaque classe dispose de deux professeurs principaux. Vous pourrez donc être en binôme pour partager ce travail (l'ISOE n'est pas partagée). Il est ainsi possible d'être deux fois professeur principal.

Projet de réseau

Etabli pour 4 ans entre les conseils d'école et le conseil d'administration, il définit les lignes directrices des actions à mener dans le réseau, et les axes et les indicateurs qui guident les actions prioritaires à mener.

Les prof-supp

Les professeurs supplémentaires ou professeurs référents sont des enseignants dans les REP+ qui apportent des moyens hors DG. Ils permettent d'accomplir des missions de liaison inter cycle, de co-intervention, de soutien, de dédoublement...

Responsable de réseau

Pour chaque réseau il existe des postes de responsable de réseau ou secrétaire de réseau qui ont pour rôle de gérer et coordonner les actions des différents établissements du réseau notamment à travers les conseils Ecole / Collège.

Politique de la ville / Associations

Les établissements en ZUS profitent de nombreux partenariats avec les associations locales qui permettent de développer des projets ainsi que des dispositifs de la politique de la ville tels que les cordées de la réussite ou la lutte contre le décrochage scolaire.

Témoignages :

Jamel, 52 ans, professeur d'EPS, 29 ans en zone sensible :

Pourquoi toute une carrière dans ce type d'établissement, et comment as-tu vu évoluer ces collègues ?

Je reste dans ces établissements pour le défi que cela représente au quotidien, et l'ensemble de ce que je peux apporter aux élèves. Je ne suis pas là juste pour enseigner l'EPS mais pour apporter de véritables valeurs de respect et de liberté. Notre devoir est d'apporter à ces élèves un minimum d'ouverture pour qu'ils puissent voir au-delà de leur quartier, et ne pas se laisser entraîner par les mauvaises influences qui gangrènent les jeunes

générations. J'ai vu évoluer mes élèves et, malgré les différentes réformes, les difficultés restent les mêmes : les élèves en difficulté ne progressent pas et n'obtiennent que des orientations subies. Quant aux « bons », ils sont absorbés par ce nivellement par le bas qui les empêchent d'espérer accéder à de longues études. Heureusement, quelques réussites d'anciens élèves qui passent nous voir de temps à autre nous redonnent espoir...

Rose, 32 ans, professeur de lettres modernes, 5 ans en zone sensible :

Au bout de 5 ans, comptes-tu rester en REP, et que penses-tu de la réussite des élèves ?

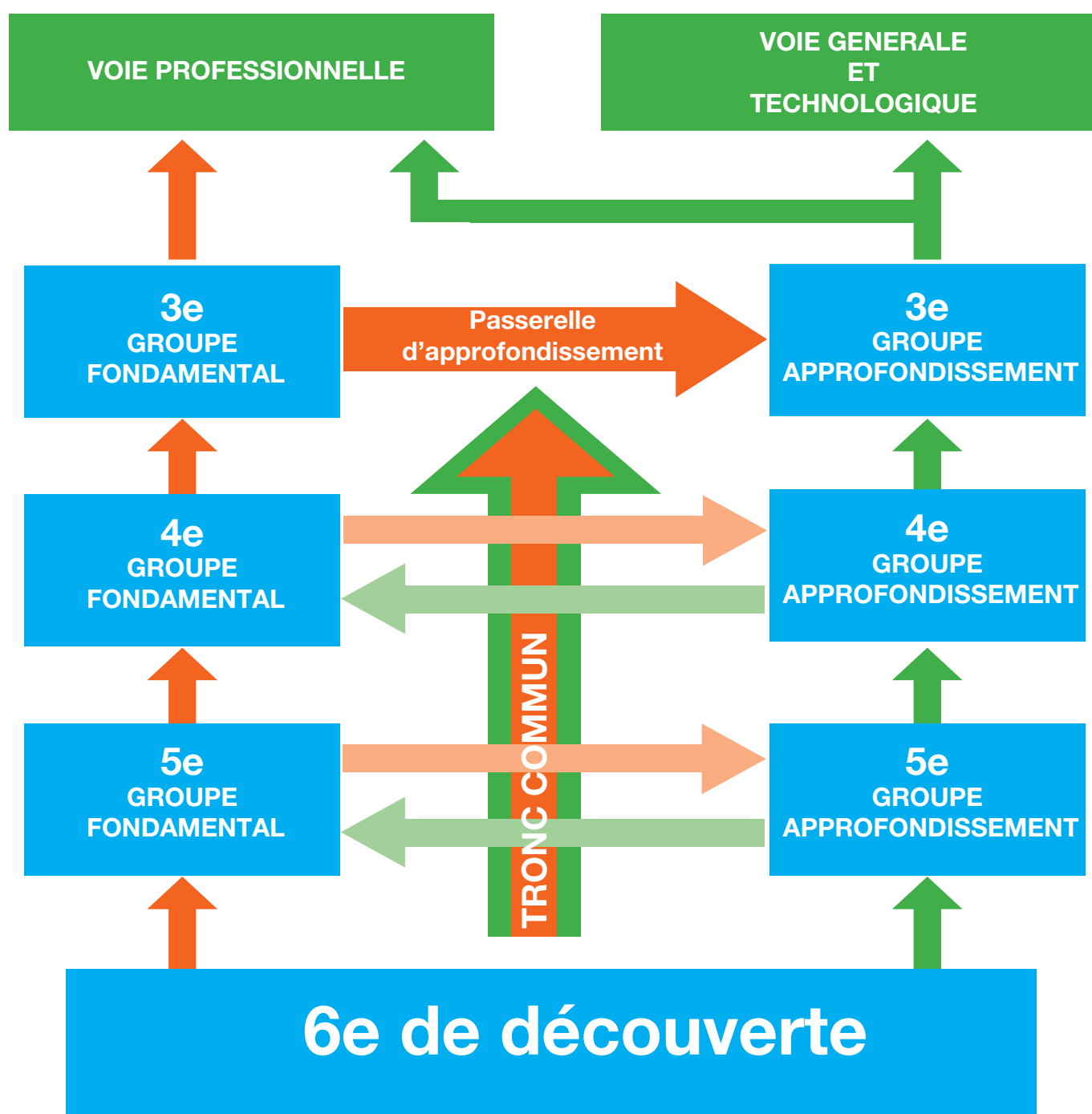
Je ne suis pas en REP par choix, et j'avoue compter sur les bonifications de mutation pour obtenir une nouvelle affectation. Pour l'instant j'ai constaté la difficulté rencontrée pour gérer les grandes disparités existant dans ces classes, où certains élèves ne maîtrisent pas du tout la langue française alors que d'autres s'ennuient, tant le niveau d'exigence peut être faible. Une autre difficulté rencontrée est le peu de suivi qu'ont les élèves chez eux. Il faudrait faire un véritable travail avec les parents, peut-être une « école des parents » pour leur expliquer l'importance de

l'implication des parents dans le suivi scolaire. En ce qui concerne les projets, cela est certes intéressant pour l'ouverture d'esprit et la culture, mais l'effort devrait porter sur les fondamentaux pour une majorité d'élèves, et sur des groupes de niveaux (ou de besoins comme le voudrait le politiquement correct) pour les élèves qui se destinent au lycée général. D'une manière générale, je garde un sentiment d'impuissance après ces cinq années.

LE SNALC : FORCE DE PROPOSITION

LE COLLÈGE MODULAIRE

Le Collège modulaire apporte davantage aux élèves en difficulté sans empêcher ceux qui peuvent aller plus loin de le faire. Il offre plus de temps et de meilleures conditions à certains pour parvenir aux mêmes objectifs que les autres en français, mathématiques et 1^{re} langue vivante, via un système de groupes et d'étalement du programme qui ne remet pas en cause la mixité des classes. Il conserve les options de langues anciennes, les bilangues, les européennes, la découverte professionnelle, ne ferme aucune possibilité d'orientation et facilite les procédures d'affectation pour les élèves les plus fragiles. Sans redoublement jusqu'en 3^e, sans coût supplémentaire, déjà expérimenté avec succès, le collège modulaire proposé par le SNALC est une évidence.



BULLETIN D'ADHÉSION (PAIEMENT PAR CHÈQUE)



À remplir et à renvoyer avec votre règlement intégral (max. 3 chèques)
à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

PUISSANT : Avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC-FGAF est le 2ème syndicat de l'enseignement secondaire en voix et en sièges** (ainsi que pour les PRAG et les PRCE).

INDÉPENDANT : Le SNALC est le seul syndicat **représentatif** (<http://www.snalc.fr/national/article/1092/>) dont la confédération ne perçoit **aucune subvention d'état** (voir tableau édifiant sur www.snalc.fr).

Académie de Adhésion Renouvellement

M. Mme **NOM D'USAGE ET PRÉNOM** :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse Personnelle :

CP : / / / / Ville :

Tél. fixe : Portable :

Courriel : Conjoint adhérent : M. Mme

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC - FGAF) :

Uniquement par voie électronique (mail) Uniquement par courrier papier Par mail ET par courrier

CORPS (Agrégé, Certifié, P.E, CPE, Saenes etc.) : **GRADE** : Classe normale Hors-Classe

DISCIPLINE : **Éch.** Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS Sect.Int. Chef de T. ESPE CNED GRETA

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accèpte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de :
(voir 2ème page) par chèque à l'ordre du SNALC.



Date et Signature (indispensables) :

**ENCORE PLUS FACILE ! ADHÉREZ PAR CARTE BANCAIRE
OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS
SUR LE SITE NATIONAL DU SNALC (www.snalc.fr).
Plus de courrier ni de chèque ou de RIB à envoyer,
c'est simple, immédiat, et totalement sécurisé.**

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'EDUCATION NATIONALE



Le **SNALC-FGAF**, syndicat puissant et représentatif de tous les personnels, **vous offre l'Assistance et la Protection Juridiques pénales** (agressions, diffamation, harcèlement, ...) assurées par la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 € incluse dans votre adhésion**, ainsi que de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (culture, voyages, assurances, hi-fi... : bouton « Avantages SNALC » réservé aux adhérents sur le site).

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS (dont PRCE) et de CHAIRE SUPÉRIEURE (Gestions **NATIONALE** et **ACADÉMIQUE** de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS, Classe Normale		
3-4	190 €	29,60	3-4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,80
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP / AGRÉGÉS Hors Classe			CERTIFIÉS Hors Classe		
1 à 6	265 €	55,10	1 à 7	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental	60 €
STAGIAIRES	70 € <small>(assurance comprise !)</small>
CLM, CLD, Retraités :	125 €
Autres UNIVERSITAIRES	envoyer un mail à tresoriernational@snamc.fr

***CRÉDIT D'IMPÔTS (REÇU FISCAL).**
Vous déduisez 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66% si vous n'êtes pas imposable.

AUTRES CORPS À GESTION ESSENTIELLEMENT DÉCONCENTRÉE («MOINS COÛTEUSE»)

Catégories (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF
PLP, PEPS, CE.EPS, CPE, PEGC	90 €	30,60 €* - 35 € (GMF) << = >> L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
PROFESSEURS DES ÉCOLES		
CHEFS d'ÉTABLISSEMENT, IA.IPR / IEN		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ		
Adjoints administratifs (Adjaenes)	60 €	20,40 €* - 35 € (GMF) << = >> L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CONTRACTUELS, Vacataires, M.A, Assistants Éducation, AVS, AESH		

RÉDUCTIONS : Couples d'adhérents - 25% pour chacun /// Mi-temps - 40% /// Autres temps partiels et congés formation - 25%

SUPPLÉMENTS : Salaires majorés Etranger /// Outre-Mer : +35 € /// Biadmissibles et chevrons Agrégés HClasse : +7 €

ADHÉRENTS BIENFAITEURS : Vous pouvez aider le SNALC et ajouter tout montant à votre cotisation (**fiscalement déductible**)

Correspondants S3

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23
AMIENS M. Martial CLOUX	SNALC - 26, rue J.-J. Rousseau, 02200 SOISSONS martial.cloux@wanadoo.fr - www.snalc.fr/amiens - 06 22 05 02 27
BESANÇON Mme Sylvie PRÉVOT	SNALC - 13, rue du Ballon, 90300 OFFEMONT snalc.besancon@gmail.com www.facebook.com/snalcbesancon www.snalc.fr/besancon - 06 33 26 99 13
BORDEAUX Mme Marie-Thérèse ALONSO	SNALC - 43, avenue Galliéni, 33500 LIBOURNE snalc.bx.vp1@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 05 57 25 91 09
CAEN M. Henri LAVILLE	SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 06 33 92 09 61
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 69 04 05 11 - 06 88 18 28 44
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, villa Bianca, 20167 PERI charlydb017@aol.com - https://www.snalc.fr/corse - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4, rue de Trévisse, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC - Mme MORARD, 7B rue de la mare, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX snalc.dijon@gmail.com www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 - 06 62 72 66 37 (VP Mme MORARD)
GRENOBLE M. Grégory CORPS	SNALC - 37, place St-Bruno, 38000 GRENOBLE gregory.corps.snalc@gmail.com www.snalc.fr/grenoble 07 50 46 48 66 - 06 27 57 92 50 (PLP) - 06 31 91 50 68 (stagiaires) 06 42 97 67 65 (Administratifs)
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6, rue de la Metairie, 59270 METEREN snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - http://snalc.limoges.free.fr 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61, allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03 - Secrétaire : 06 08 43 31 12 - am.legallopiteau@snalc.fr
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 37 bis rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 Déléguée rectorat : salima.goujdad@gmail.com - 06 40 12 95 54
NANCY - METZ Mme Anne WEIERSMÜLLER	SNALC - 3, avenue du XXème Corps, 54000 NANCY snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38, rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : laurence-bonini@orange.fr
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25, avenue Lamartine, Les princes d'Orange, 06600 ANTIBES s3@snalc-nice.fr www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : F.TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21, bis rue George Sand, 18100 VIERZON snalc.orleantours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Jacky MAJDA	SNALC S3 Paris - 4, rue de Trévisse, 75009 PARIS www.snalc.fr/paris - jackymajda@hotmail.com 01 40 22 09 92 - 06 56 79 14 86 - Secrétaire : Aude FLOCH - snalcparissecretariat@gmail.com
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC - 15, rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 05 49 56 75 65 - 06 75 47 26 35
REIMS M. Thierry KOESSLER	SNALC - 12, place Hélène Boucher, 51100 REIMS snalc-reims@laposte.net - www.snalc.fr/reims - 06 50 51 19 60 - 09 51 57 00 86
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20, les Riays, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE snalc.35@orange.fr - www.snalcrennes.org - 09 63 26 82 94
LA RÉUNION M. Jean-Louis PRADEL	SNALC - 375, rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 0692 87 68 44 - 0692 77 61 00 - snalcreunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
ROUEN M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS nicolas.rat@gmail.com www.snalc.fr/rouen - 09 51 80 55 41 - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean Léonardon - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 5A boulevard du président Edwards, 67000 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr www.snalc.fr/strasbourg - 07 81 00 85 69 - 09 52 28 68 64 - jp.gavri@snalc.fr
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23, avenue du 14 ^e Régiment-d'infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - www.snalc.fr/toulouse - 05 61 55 58 95 - 06 74 05 29 80
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 4 rue de Trévisse, 75009 PARIS snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 47 70 96 90 - 06 95 16 17 92 - 06 95 33 13 45
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC ETOM - 4, rue de Trévisse, 75009 PARIS etrangersnalc@free.fr - http://snalc.det.etom.free.fr - 06 88 39 95 48 - 01 47 70 00 55

Coordonnées complètes : <https://snalc.fr/national/article/121/>